

Questions orales

[Français]

LA SANTÉ

LE QUÉBEC—LA POSSIBILITÉ DE SUPPRIMER LE RÉGIME DE SOINS DENTAIRES POUR LES JEUNES—L'ABSENCE DE CONSULTATION MALGRÉ LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE D'ENVIRON 50 P. 100

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre si elle a été consultée par son homologue du Québec sur la possibilité d'abolir le régime de soins dentaires pour les jeunes Canadiens vivant au Québec, et peut-elle dire aussi quelle est la contribution du gouvernement du Canada à la province de Québec à ce régime de santé?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, non, je n'ai malheureusement pas été, évidemment, ni consultée ni informée par mon homologue, le ministre Pierre-Marc Johnson, sur l'éventuelle coupure du régime des soins dentaires. Comme Québécoise, je trouve cela fort regrettable, parce que tous les enfants au Québec de moins de 15 ans reçoivent actuellement gratuitement les soins dentaires en vertu de l'assurance-santé. Maintenant, les paiements d'assurance-santé que le gouvernement du Canada fait mensuellement au Québec, et je m'excuse, je donnerai plus tard au député le chiffre exact, s'élèvent pour l'année en cours à un peu plus de 2 milliards de dollars, ce qui fait à peu près un peu moins que 50 p. 100 de tous les coûts de la santé au Québec, y compris bien sûr quand les enfants vont chez le dentiste. Malheureusement, nous ne pouvons pas dire aux provinces, c'est leur entière responsabilité, où mettre cet argent, et je pense qu'il faut évidemment que le public participe à ce débat.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LES SANCTIONS ENVISAGÉES POUR PROTÉGER CONTRE L'IMPOSITION DE LA LOI MARTIALE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je crois comprendre, d'après les nouvelles qui ont été publiées ce matin, que le ministre envisage de recommander au cabinet l'imposition de sanctions contre la Pologne. Le ministre peut-il dire quelle forme prendront ces sanctions et, en particulier, si elles s'accompagneront d'une action positive quelconque visant à aider le peuple polonais? Je songe en particulier à la pénurie générale de denrées alimentaires. Par exemple, le ministre envisagera-t-il de faire livrer par le Canada une partie de la moulée de maïs que devaient fournir les États-Unis et qui est absolument essentielle à la survie de l'élevage de la volaille en Pologne?

● (1140)

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je ne crois pas avoir dit ce que j'allais recommander au cabinet. J'ai simplement dit que nous étudierions la question dans un proche avenir.

Le Canada apporte une aide considérable au peuple polonais. Proportionnellement à notre population, nous sommes le principal fournisseur de céréales de la Pologne, et nous continuerons de l'être. Nous n'envisageons pas de sanctions de cette

nature dans un avenir prévisible, car cela rendrait difficile au peuple polonais le maintien d'un niveau de vie minimal.

LA PRIVATION DE MOULÉE DE MAÏS IMPOSÉE COMME SANCTION PAR LES ÉTATS-UNIS

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je voudrais que le ministre nous dise plus précisément si nous songeons ou non à suppléer à la très grave pénurie engendrée par la décision américaine. Je saurais gré au ministre de nous le dire. Comme les sanctions que nous allons prendre seront très probablement de nature diplomatique plutôt qu'économique, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement songe également à prendre des sanctions diplomatiques ou des sanctions comparables à l'endroit d'autres pays dont le gouvernement impose un régime répressif privant les syndicats de leurs droits et souvent même une forme de loi martiale? Songeons-nous à prendre des sanctions contre le Chili, la Turquie, les Philippines ou l'Afrique du Sud?

Une voix: Un peu de logique, vous autres!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous ne cachons pas ce que nous pensons de la répression où qu'on la pratique dans le monde.

Quant à savoir si nous allons suppléer aux pénuries de céréales en Pologne, je rappellerai au député que nous sommes liés par une entente à long terme en vertu de laquelle nous nous sommes engagés à approvisionner la Pologne en céréales cette année, et je suis convaincu que la Commission canadienne du blé fournira ces céréales aussi rapidement que nécessaire et aussi rapidement que nous le pouvons pour assurer ces approvisionnements.

M. Jarvis: Et à propos de la moulée de maïs?

M. MacGuigan: Je ne sais pas s'il s'agit de moulée, madame le Président. Cela ne relève pas de ma compétence, mais de celle de la Commission canadienne du blé. Je suppose que la plupart des céréales relèvent de sa compétence et je suis convaincu que la Commission fera tout en son pouvoir pour fournir toutes les céréales que demande le gouvernement polonais et que nous pouvons lui fournir.

* * *

LES FINANCES

LE TRANSFERT DE LA TAXE DE VENTE DU NIVEAU DES GROSSISTES À CELUI DES FABRICANTS

Mr. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, je m'adresse au ministre des Finances. En répondant aujourd'hui aux questions du chef du Nouveau parti démocratique, il a affirmé que les dispositions contenues dans le budget provoqueraient une diminution du chômage et des taux d'intérêt. Ne pourrait-il pas diminuer les impôts? J'attire l'attention du ministre sur un rapport selon lequel le transfert de la taxe de vente du niveau des grossistes à celui des fabricants ajouterait de 2 à 6 p. 100 à la hausse du coût de la vie, qui se situe d'ores et déjà à 12 p. 100. Le ministre accepterait-il de suspendre toute action à cet égard en attendant la parution d'un livre blanc ou d'études plus complètes de façon que les Canadiens comprennent les ramifications considérables de cet impôt abusif?